

Imprimé par edeabreu@kramerlevin.com



AU CŒUR DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE

Cette impression est à usage strictement personnel. Si vous souhaitez utiliser cet article à des fins collectives, merci de contacter Revue Banque.

[Accueil](#) > [Risque et Réglementations](#) > Finance et religion

Point de vue

Finance et religion

Développer une finance qui soit en accord avec les convictions spirituelles de l'investisseur ou de l'épargnant est un phénomène qui s'est renforcé avec la crise. Non sans soulever nombre de questions.



L'auteur



Hubert de Vauplane

- Avocat associé
Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP, Paris, France

* Cet article est issu de l'intervention de l'auteur aux Entretiens de Royaumont de décembre 2016 sur le thème « Croyant et Citoyen ».

Revue de l'article

Cet article est extrait de
Revue Banque n°803

Numéro double 803-804 : Prospective 2017 - Rétrospective 2016

La crise de 2008 a révélé le besoin de « faire de la finance autrement ». Oui, mais comment ? En excluant la spéculation du fonctionnement des marchés financiers. Rêve ? Utopie ? Pour certains, la réponse est simple : il suffit d'appliquer à la finance des préceptes inspirés de sources religieuses. Loin de l'approche traditionnelle consistant à rendre à César ce qui est César, il s'agit au contraire de faire prévaloir le religieux sur le financier.

Le phénomène n'est pas nouveau – que l'on pense à la crise qui opposa l'ordre franciscain à la papauté au XIII^e siècle sur la doctrine de pauvreté ou, bien sûr, à l'apparition de la finance islamique à partir des années 1960 –, mais il s'est accéléré depuis la crise. Le phénomène religieux au sein de la finance prend une importance soudaine, avec la recherche de valeurs éthiques en adéquation avec les convictions spirituelles de l'investisseur. Si la finance éthique se rapproche de la finance religieuse, elle s'en éloigne toutefois dans l'absence d'affirmation du choix religieux comme principe de fonctionnement. La finance éthique se veut « morale » et, le plus souvent, « neutre » en termes de principes philosophiques ou religieux. À l'inverse, la finance religieuse s'affirme comme telle, de façon décomplexée. C'est la finance islamique qui est aujourd'hui le plus en pointe dans cette affirmation, mais pas seulement – notamment aux États-Unis, avec certaines initiatives émanant de communautés chrétiennes. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène, lequel conduit aussi à s'interroger sur les rapports qu'entretiennent la finance et la religion.

Finance et religion : deux mondes en opposition ?

La question n'est pas ici de s'interroger sur les mérites réels ou supposés de ce type de finance, mais sur le retour du religieux dans un domaine qui lui est apparemment étranger, voire même a priori opposé, à savoir non seulement celui de l'argent, mais celui de la finance et des marchés financiers. Comment concilier les exigences de la finance et dès lors du profit, avec celles de la religion et de la charité ? Dans quelle mesure une finance appliquant les préceptes d'une religion ne confond-elle pas les trois ordres pascaliens, à savoir l'ordre de la chair ou matériel (la finance), l'ordre de la charité et l'ordre de l'esprit (la religion) ? Or, on sait que selon Pascal, ces trois ordres sont incommensurables, que l'un ne peut pas dominer les autres, sauf à tomber dans ce qui appelle alors la tyrannie. On peut aussi se demander dans quelle mesure finance et religion interagissent entre elles, dès lors que leurs objectifs ne sont pas du même ordre : la recherche du salut d'un côté, l'oïkos ou la gestion économique de l'autre ?

Enfin, religion et finance n'agissent-elles pas dans des sphères distinctes, la religion dans la sphère privée et la finance dans la sphère publique ? Si l'on suit cette distinction classique, les activités financières se situent alors à la frontière de chacune de ces sphères : vu du côté du client, il s'agit bien de la sphère privée, vu du côté de la banque, celle-ci exerce son activité dans la sphère publique. Mais justement, cette distinction selon laquelle la religion devrait être cantonnée à la seule sphère privée, c'est-à-dire à l'intime, ne va pas de soi. Y compris dans des pays comme la France, avec une forte laïcité. Étrangement, ces questions du rapport du religieux et de la finance sont peu étudiées, ne serait-ce sous l'angle du financement des lieux de culte. Ce silence est d'autant plus curieux que le retour du phénomène religieux dans nos sociétés est une constante qui s'inscrit dans la durée – qu'il convient de distinguer de la pratique religieuse. Or, ce que tendent à montrer les rares études [1], plutôt américaines, sur ce sujet, c'est la force